

MÉMOIRE DE JOHANNE ROUSSY, CITOYENNE.

Sept-Îles, PQ

**MÉMOIRE CONCERNANT LE PROJET D'OUVERTURE ET
D'EXPLOITATION D'UN GISEMENT D'APATITE
À SEPT-ÎLES PAR MINE ARNAUD**

Présenté à :

Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Sept-Îles, 16 septembre 2013

Depuis plus de 5 années, je me suis impliquée en tant que citoyenne dans le groupe Sept-Îles sans uranium et le constat que j'en fais est le peu de place faite aux citoyens lors d'une décision aussi grave que de placer une mine à ciel ouvert de 3,5 kilomètres de long par 800 mètre de large près de notre source d'eau potable et, de plus, directement sur le point focal de la baie de Sept-Îles. Point focal parce tout ici est construit en fonction de la vue sur la baie. Mais la Loi sur les mines permet ce genre d'intrusion, se plaçant au dessus de toutes autres lois. C'est d'ailleurs cette même loi qui ne donne aucune mesure, ni méthode d'application du terme ACCEPTABILITÉ SOCIALE. Nous ferions un référendum populaire sur le zonage que ce dernier n'aurait aucun effet sur la loi actuelle. J'ai visité Rouyn-Noranda avec mes collègues de SISUR, parcouru l'Abbitibi, aidé des gens de la Côte-Nord, milité avec des gens de Malartic, rencontré les premières nations et la somme de leurs problèmes est la non-définition du terme ACCEPTABILITÉ SOCIALE :

- Pas d'aide juridique prévu pour négocier avec les minières, les citoyens doivent le faire de gré à gré et la plupart du temps, isolés et sans informations sur les autres ententes.
- Pas de structures indépendantes pour regrouper les inquiétudes des citoyens et les représenter. Toujours du David contre Goliath.
- Accès aux lobbyistes inscrits auprès des élus sans équité pour les groupes citoyens. Pour Mine Arnaud c'est pire, pas besoin de Lobby, puisque c'est Investissement Québec qui juge ce projet valable....
- Les minières semblent avoir le droit de déforester leur claims sans attendre la décision d'un BAPE ni l'acceptabilité sociale des citoyens. On dirait que les pratiques passées donnent beaucoup de leste sur ce point.
- Pas de formule définie pour accéder à des informations sur les projets à venir et leur impacts sociaux et économiques, mais seulement la modalisation des promoteurs qui s'auto-évaluent (lorsque c'est prêt et complet, il arrive souvent que le BAPE est terminé.)
- Pas de loi qui oblige une compagnie à s'en tenir à sa présentation au BAPE sans demander de profondes modifications par la suite. On dirait même que c'est le contraire. Par exemple Malartic et les explosions de plus en plus imposantes.
- Pas de considérations pour une entreprise déjà installée au dessus des claims, comme si une mine pouvait être plus importante qu'une entreprise locale et bien implantée.
- Pas de formule pour effectuer le "DÉ-CLAIMAGE" de certaines zones par les municipalités.

Il est clair que dans ce contexte, même la loi semble empêcher des lois de légiférer en faveur des citoyens d'une ville. Les deux mots sont dits : ACCEPTABILITÉ SOCIALE. Pas de définition, pas de pistes de compréhension et j'avance même que cette loi sur l'acceptabilité sociale pourrait être surpassée par la LOI sur les MINES elle-même et pire... par le ou la ministre en poste avec son droit de veto. Rien de sécurisant en tant que citoyenne, pas de protection, nulle-part.

Les groupes citoyens sont très souvent mal perçus par les élus locaux et devraient être plus écoutés et plus informés, sans avoir recours à loi d'accès à l'information. Ici à Sept-Îles, nous sommes tellement démonisés que la Chambre de Commerce attaque personnellement des opposants de façon publique et même plus secrète. Moi-même, j'en fais les frais, ainsi que ma conjointe et certains amis. Vous n'imaginez pas la tension sociale qui s'installe tout naturellement dans une ville lorsque toutes les opinions sont polarisées sans un groupe indépendant pour diffuser l'information. Des élus, des intervenants économiques et la Chambre de Commerce appellent des employeurs pour leur faire mentions de faire taire certains employés « trop bavards ». Des aides concrètes de ces derniers peuvent être détournées pour des raisons obscures envers des promoteurs « pas trop de leur bord ». Cela se vit ici et maintenant. Des MENUS sont imprimés avec des phrases vantant les mérites et les avantages de la minière et se présente parfois comme la seule information se rendant aux citoyens. Ce sont autant de minis guerres fratricides, imposées par le « floue artistique » de la Loi sur les mines.

Donc, il faudrait reconnaître le travail des groupes de citoyens et leur travaille titanesque d'analyse des projets. Les groupes d'intérêts locaux, dont les citoyens, les regroupements politiques, les associations locales, etc. doivent pouvoir participer à toutes les séances du conseil municipal, même les caucus privés devraient être public afin de les informer systématiquement de l'évolution des projets durant toutes les phases de leurs réalisation. Il faut intégrer les citoyens comme une instance décisionnelle de première ordre, puisque ce sont eux qui défraient les taxes municipales pour les routes, les aqueducs, le déneigement etc... Bref, les payeurs du dortoir d'entreprise doivent pouvoir penser en terme d'expansion aussi, s'il y a lieu.

Autre point, comment mesurer l'acceptabilité sociale d'un projet, je pose ici plusieurs questions qui me viennent à l'esprit:

- Est-ce que ce projet nuit au développement d'une entreprise déjà installée sur le territoire convoité?
- Est-ce que les citoyens déjà en place auront les mêmes possibilités de jouissance de leur installations autant avant que pendant et qu'après le méga-projet?
- Est-ce que le zonage est vraiment le bon, selon la majorité des projets déjà en marche sur le claim? Agriculture, tourisme et mine est-ce possible? À Sept-Îles, il fut un temps où agriculture et industrie lourde pouvaient co-exister. Est-ce encore ainsi?
- Est-ce que la restauration complète est possible? Si non, est-ce que les services rendus par la nature (filtration de l'eau par exemple) sont considérés et est-ce que l'industrie en question peut y pallier sans y rattacher des coûts pour le reste de la vie. Une usine de filtration entraîne des coûts supplémentaire après le départ de la mine. Et les 7-8 cours d'eaux qui nourrissent la zoosteraie seront remplacés par quoi? Est-ce que la Loi sur les mines poussera l'insolence jusqu'à être au-dessus de la biologie et de ses lois à elle. Développement durable?
- Est-ce que la valeur patrimoniale ou identitaire d'un lieu compte? Ex.: Le Mont Royal peut-il devenir un trou comme le mont Wright dans notre nord?
- Est-il possible de donner une légitimité à un référendum? Et ce dernier doit-il porter sur le droit de la compagnie à faire l'exploration et l'exploitation ou sur les usages

du territoire ou tout simplement sur le claim lui-même? Est-ce qu'un référendum peut simplement demander l'exclusion d'une zone du potentiel minier québécois, c'est-à-dire DÉ-CLAIMER? (afin d'éviter que chaque projets sur le même claim fasse l'objet de référendum)

- Est-il possible de sonder la population en trois temps: 1. À l'annonce du projet, 2. Pendant le processus d'information et 3. À la fin d'un BAPE. Ainsi la population serait de la partie dès le début et serait questionnée évolutivement.
- Est-ce que l'on peut amorcer un processus d'accompagnement des groupes d'intérêts dès l'annonce du projet, avant les travaux d'exploration?
- Est-ce qu'un propriétaire terrien peut avoir l'information sur qui détient un claim sous sa propriété et peut-il en faire l'acquisition et même céder le claim au prochains propriétaires ou en cas héritage de la propriété, afin de favoriser l'implantation plus solide des citoyens?
- Est-ce que l'on peut avoir le nom de tout les détenteurs de claims et connaître le potentiel minier de chacun, ainsi que les travaux effectués?

Ces questions m'amènent à proposer ce qui suit :

- Caractérisation des usages des zones convoitées et en périphérie
- Caractérisation des services rendus par l'environnement versus le coût environnemental d'un projet.
- Caractérisation des cours d'eau, des habitats fauniques et aquatiques.
- Information disponible et soutiens via un groupe de défense des droits citoyens avec des budget pour des avis légaux.
- Soutiens au groupes citoyens
- Sondages en trois parties comme mentionné plus haut
- Sessions d'informations de divers secteur: Environnement, promoteur, municipalité, groupes citoyens, avec dépôt des informations données à UN endroit et mis en ligne pour consultations. Il pourrait avoir des GUICHETS D'INFORMATIONS SUR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL placés dans les centres d'achats ou autres endroits fréquentés. Ces guichets peuvent avoir un rayonnement très intéressant pour tous, puisque tous le monde est invité à prévoir les développements futures. Aussi, imprimer sur des menus dans les restaurants semble être très efficace à Sept-Îles, donc, si l'information vient d'une point de chutes et d'analyse indépendant, les citoyens pourront participer au développement économique à leur façon, comme préparer des appartements et investir dans leur infrastructures.
- Un référendum légitime pouvait conduire au dé-claim d'une zone, sans véto d'un ministre ou autres élus. Ce référendum serait une voix complète dans le triangle: promoteur, gouvernements et citoyen. 1/3 de la valeur des votes à la fin du processus de décision.

En conclusion, le Québec, grâce à sa Loi sur les Mines datant de 1880, avec quelques amendements souvent à l'avantage des compagnies minières, chaque citoyen est susceptible de se faire déplacer pour la valeur de son sous-sol. Ne sommes-nous que des coupeurs de pelouse et jardiniers de surface pour le grenier des richesses naturelles à venir prendre. Ne sommes-nous pas que des colons du Nouveau Monde, déplaçables et dociles (rendus dociles par manque de protection de leur « élus »)? Si nous regardons la situation géologique de la municipalité de

Sept-Îles, ne sommes-nous pas sur un phénomène géologique rare qui crée un complexe igné des plus rares et précieux au monde? Magnétite, cuivre, or, platine, vanadium, uranium, terres rares etc.... Devons-nous nous faire à l'idée que la chance de faire hériter à nos enfants, la terre que nous avons achetée, préparé, construit, ne pourra jamais être léguée sans une petite phrase au bas du contrat. : « Peut devenir la propriété d'une plus grosse compagnie que vous, avec un contentieux vorace, sans loi pour vous protéger, meilleure chance la prochaine fois... ». Ce n'est pas ma vision de l'avenir. Je crois que caractériser un lieu, peut-être pour la géologie et aussi pour l'humanité et son plein développement. Il faut soustraire du potentiel minier certains secteurs à même titre que certains claims soustrait du potentiel de jouissance des secteurs habités et sensibles écologiquement. À quel Québec rêvons-nous?

Johanne Roussy

Née à Sept-Îles et y développe sa vie.